

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE  
BESANCON

COMMUNE  
DE  
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **22/10/2016**

que la convocation du Conseil avait été faite **14/10/2016** et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

## EXTRAIT

### du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **21 octobre 2016**

L'an deux mil seize

Le **vingt et un octobre** à 20 heures 00

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, PERNIN Gérard, MULIN Cyril, COQUARD Cédric, FREZARD Denis et DROUHARD Roland**

Etaient absents excusés : **M PERRUCHE Sylvain et TOITOT Salomé**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

#### **Objet : ENTRETIEN DE LA CHAPELLE : CONVENTION AVEC LE CAUE**

Le Maire expose au Conseil Municipal l'entrevue qu'il a eue avec un architecte du CAUE. Moyennant une cotisation annuelle de 30.00 €, une étude effectuée par le CAUE pourrait être réalisée pour l'entretien de la chapelle.

Après en avoir délibéré, par 8 voix pour, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire et l'autorise à signer tous les documents afférents (convention, ..)

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire

Frédéric REIGNNEY

